

Compte rendu

Assemblée générale de vues sur les Monédières du 3 mai 2025

Salle des Fêtes de St Augustin

I Assemblée générale ordinaire 2025

Vérification des présents et pouvoirs par la secrétaire Irène Nouailhac

- 1) Le président Etienne Roger ouvre à 10 h 10 la séance en lisant le rapport moral qui tourne principalement, comme cette assemblée générale, autour de l'avenir de l'Association : une possible dissolution ou bien sa mise en sommeil ? Ces deux perspectives étant toutes deux motivées par le même constat :
 - a) l'absence de menace actuelle d'installation d'éoliennes sur notre terroir des Monédières ;
 - b) l'usure de certains membres du bureau, arrivés pour la plupart en fin de mandat (deux fois trois ans dans le cas du Pdt) et leur souhait de ne pas poursuivre pour un nouveau mandat (cas d'Irène Nouailhac secrétaire-trésorière et d'Etienne Roger, président) ;
 - c) l'effondrement du nombre d'adhérents, qui est passé de plus de 190 à la création à 25 adhérents en règle et à jour de cotisation en mai 2025 dont 23 présents ou représentés (+ 2 retardataires).

Etienne Roger, président, et Gérard Magnaval vice-président, évoquent comme solution possible pour continuer à exercer une veille contre de futurs projets éoliens, une adhésion individuelle de certains membres volontaires à **Corrèze Environnement**, fédération départementale d'associations, dont Vues sur les Monédières est membre presque depuis sa création. **Corrèze Environnement** participe à différentes commissions que le préfet est tenu de consulter avant toute décision, ce qui nous permettrait de continuer à pouvoir être informés et agir.

Mais aussitôt, de manière spontanée, plusieurs présents manifestent leur refus de voir l'association disparaître et préféreraient la solution « mise en sommeil ». Dominique Eychenne insiste sur le fait que dissoudre l'association serait justement un mauvais signal à donner aux éventuels aménageurs. Luc T D O évoque le fait qu'il y aurait 50 projets d'études en Corrèze (exemple à Eyburie et Uzerche) et qu'il ne faudrait pas baisser la garde.

- 2) L'Assemblée Générale approuve ensuite le rapport moral qui récapitule aussi brièvement les quelques actions menées en 2024 : entretien du chemin du Bos le 25 mai, conférence sur le site gallo-romain des Jaillants le 21 juillet 2024 d'Arnauld Maillé, tenue d'un stand à la fête de la Myrtille à Chaumeil avec vente de tee-shirts comme l'année précédente le 28 juillet. Le rapport est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées (23).
- 3) Le rapport financier de l'année 2024 est exposé par Irène Nouailhac, trésorière, avec distribution d'une feuille aux présents, qui récapitule les entrées et sorties. Il montre un solde positif de 1579 euros en banque et 165 euros en caisse. Les deux postes principaux de dépenses sont l'hébergement du site et du nom de domaine (120 euros) et l'assurance multi risques Maif (117,05 euros). Ce bilan est lui aussi approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées (23)

4) Il est ensuite décidé de renouveler le conseil d'administration avec l'entrée de nouveaux membres conformément à la possibilité offerte par les statuts (jusqu'à 30).

Outre les cinq membres sortants du bureau : Etienne Roger président, Jean Marie Chastagnol, vice-président chargé de la newsletter et Gérard Magnaval, vice-président chargé des chemins, Irène Nouailhac, secrétaire et Catherine Maillé- Virole, secrétaire adjointe, le conseil d'administration actuel est composé de Frédéric Mettas, Serge Chaumont, Luc Teyssier d'Orfeuil (responsable de la page Facebook), Christian Signolat. Irène Nouailhac ne se représente pas

Sont élus en plus : Arnauld Maillé, Marie-Line Farges, Jean -François Libouroux, Patrick Eychenne, Dominique Eychenne, Nadine Ciblat, Jean Ciblat, ce qui porte à 15 le nombre de membres.

Le Conseil d'Administration envisage ensuite la possible augmentation de la cotisation à 10 euros pour l'année 2026 au lieu de 5 actuellement (cotisation inchangée depuis la création de l'association).

A la majorité des présents, il est décidé de la maintenir à 5 euros.

II Assemblée générale extraordinaire :

Tous les adhérents à jour de leur cotisation étant présents ou représentés, il est proposé une modification des statuts afin d'envisager une mise en sommeil de l'association, ce qui n'avait pas été envisagé dans les statuts initiaux lors de sa création.

L'Assemblée générale extraordinaire donne mandat à **l'unanimité** au Conseil d'Administration pur modifier les statuts de l'association Vues sur les Monédières avec rédaction d'un nouvel article numéroté 18 ou 16 bis qui permettra cette mise en sommeil de l'association.

Une nouvelle Assemblée Générale aura lieu dans ce but et précisera les conditions effectives de réalisation de cette mise en sommeil le samedi 5 juillet à 10 h, sans doute à Veix.

L'Assemblée générale mixte est clôturée à 11h 50 et se termine par le pot de l'Amitié offert par l'Association aux adhérents.

C. M .V secrétaire adjointe